2012

Rapport d'activité

SIEED

29 bis rue de la Gare

78890 GARANCIERES

☎ 01 34 86 65 49

sieed-gara@wanadoo.fr

01 34 86 58 61

SOMMAIRE

1 LE SIEED 3
1.1 Création et Evolution du SIEED
1.2 Organisation et gouvernance
1.3 Vie du Syndicat
2 LES DECHETS des MENAGES..... 11
2.1 Les collectes
2.2 Les tonnages
2.3 Maintenance des bacs – Sacs des déchets verts
2.4 Les déchets de soin
3 LES DECHETERIES 23
3.1 Les déchèteries sous convention
3.2 Les déchèteries du syndicat : Garancières et Houdan
3.3 DEEE
4 TRI SELECTIF ET RECYCLAGE 33
4.1 Composition des poubelles jaunes
4.2 Taux de détournement
4.3 Les unités de traitement et la valorisation des déchets
4.4 Analyses et conclusions
5 LES DECHETS DES ENTREPRISES 41
5.1 Organisation de la collecte des déchets
5.2 Accès aux déchèteries
6 INFORMATION COMMUNICATION 45
7 LES ELEMENTS FINANCIERS 47
7.1 Compte administratif 2012
7.2 Endettement du syndicat

1 - Le SIEED

1.1 Création et évolution du SIEED

Par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 1965, le syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Région de Montfort l'Amaury et de la Région de Houdan est créé. 24 communes sont adhérentes lors de la première Assemblée Générale extraordinaire du 15 février 1965.
Depuis, ce syndicat n'a cessé d'évoluer et de nouvelles communes ont rejoint le syndicat.

- **1966** : Contrat de transport pour la mise en décharge des ordures ménagères
- **1975** : Mise en place du ramassage des encombrants
- **1975** : Envoi des ordures ménagères à l'usine d'incinération de Thiverval-Grignon
- **1990** : Mise en place de certains points de collecte pour les vieux papiers
- **1994** : mise en place de la collecte des déchets végétaux et de la collecte trimestrielle des objets encombrants. Le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) devient SIED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation des déchets) le 1er juin 1994.
- **1993 / 1997** : mise en place de conteneur pour la collecte au porte à porte des ordures ménagères
- **3 mars 1998** : mise en place de la collecte généralisée du verre en apport volontaire.
- **9 Décembre 1999** : le SIED devient SIEED.
- **6 juin 2000** : mise en place de la collecte sélective multi matériaux en porte-à-porte et mise en place des conteneurs jaunes
- **2001** : collecte des journaux-magazines, en apport volontaire
- **2001** : Institution de le taxe d'enlèvement des ordures ménagères par le SIEED
- **2004** : création du site internet.
- **1er juillet 2006** : mise en place du nouveau marché avec collecte bi-compartimentée. Les ordures ménagères et les emballages sont collectés le même jour dans un seul camion à deux compartiments.
- **18 septembre 2006** : Construction et ouverture des déchèteries de Houdan et Garancières avec mise en place d'un maillage.
- **avril 2007** : le SIEED emménage dans ses propres locaux, au 29 bis rue de la Gare, à Garancières.
- **septembre 2008** : mise en place du service DASRI pour l'élimination des déchets de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement
- **2009** : rationalisation des tournées d'encombrants. Les communes ayant accès aux déchèteries bénéficient de deux passages d'encombrants par an.
- **1er janvier 2010** : mise en place de la collecte des journaux en porte à porte. Ils sont triés dans le bac jaune avec les autres emballages.
- **1er janvier 2010** : mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electrique et Electroniques (DEEE) en déchèterie.
- **2011/2012** : Renouvellement du parc de colonne à verre par des conteneurs enterrés

1.2 Organisation et gouvernance

1.2.1 Compétences

Le syndicat a notamment pour objet l'étude, la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux, et de tous autres types de déchets pour lesquels une délibération serait prise par le comité syndical.
Le SIEED a pour mission essentielle de contrôler en permanence la collecte des déchets afin de garantir un service de qualité, à un coût maitrisé.
Il assure également la communication afin de pérenniser le geste du tri : création de documents et de guides de tri, conseils, stands, animations …

1.2.2 Territoire

Le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED) est localisé à l'ouest du département des Yvelines.

Le siège du syndicat est situé : 29bis Rue de la Gare – 78890 GARANCIERES

Les fonctions de trésorier du SIEED étaient exercés jusqu'au 31 décembre 2012 par le trésorier de Garancières (11 Rue du général Leclerc – 78890 GARANCIERES). La trésorerie de Garancières ayant fermée ses portes au 31 décembre 2012, la comptabilité du SIEED sera tenue par la perception de Montfort l'Amaury à compter de 2013.

Le SIEED regroupe 65 communes : 63 dans les Yvelines et 2 dans le département d'Eure et Loir, dont 2 communautés de communes qui ont la compétence élimination des déchets (CC Plaine et Forêt d'Yveline pour la commune de Mittainville et CC Seine Mauldre pour les communes de Aulnay sur Mauldre, Flins Sur Seine et Nézel) .

Il s'étend de 30 km du Nord au Sud et 32 km d'Ouest en Est.

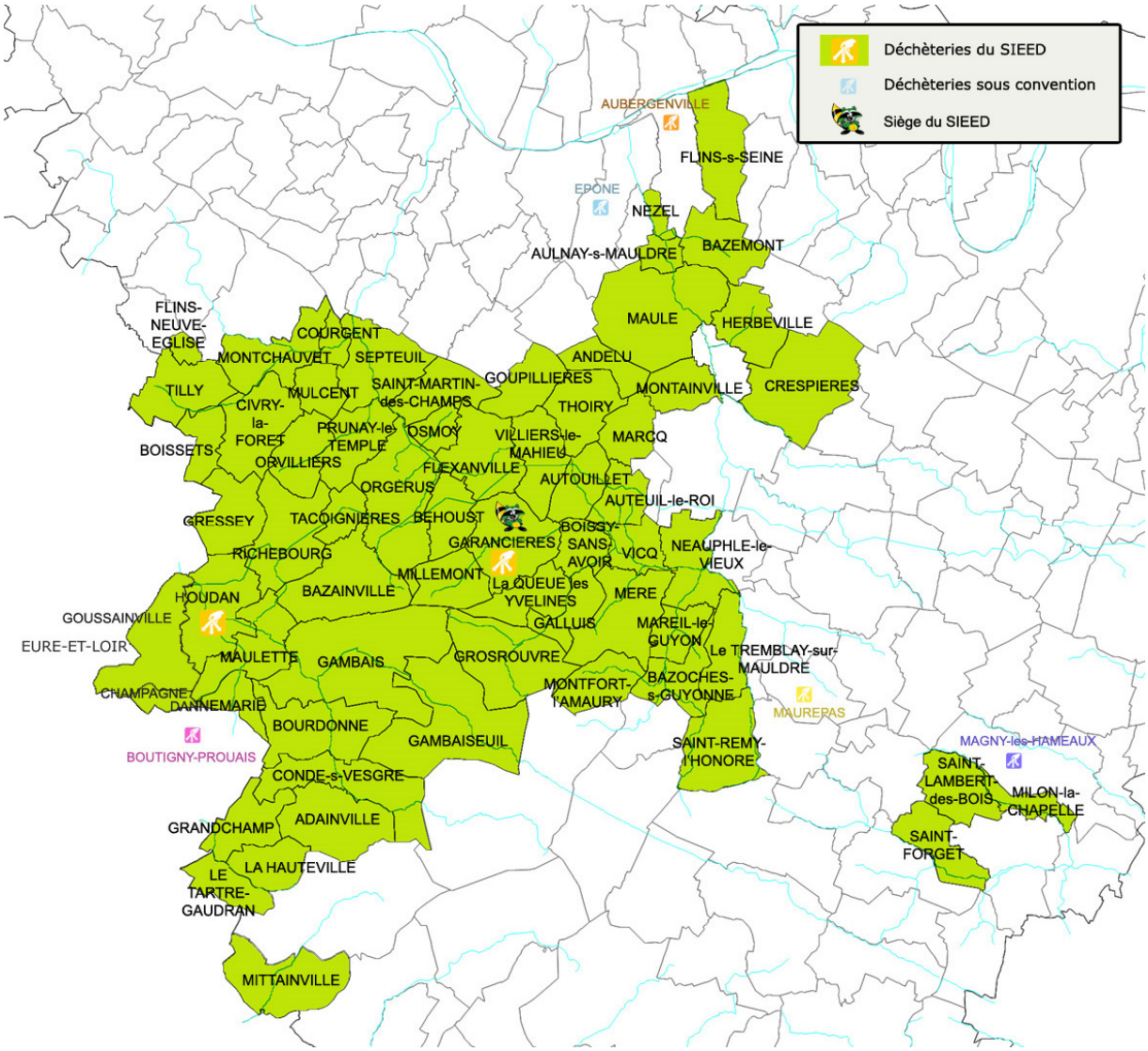

1.2.3 Villes adhérentes

ADAINVILLE
ANDELU
AULNAY-SUR-MAULDRE
AUTEUIL LE ROI
AUTOUILLET
BAZAINVILLE
BAZEMONT
BAZOCHES-SUR-GUYONNE
BEHOUST
BOISSETS
BOISSY-SANS-AVOIR
BOURDONNE
CHAMPAGNE
CIVRY-LA-FORET
CONDE-SUR-VESGRE
COURGENT
CRESPIERES
DANNEMARIE
FLEXANVILLE
FLINS-NEUVE-EGLISE
FLINS-SUR-SEINE
GALLUIS
GAMBAIS
GAMBAISEUIL
GARANCIERES
GOUPILLIERES
GOUSSAINVILLE
GRANDCHAMP
GRESSEY
GROSROUVRE
La HAUTEVILLE
HERBEVILLE
HOUDAN (C2)
MARCQ
MARIEL-LE-GUYON
MAULE (C2)
MAULETTE
MERE
MILLEMONT
MILON-LA-CHAPELLE
MITTAINVILLE
MONTAINVILLE
MONTCHAUVET
MONTFORT-L'AMAURY (C2)
MULCENT
NEAUPHLE-LE-VIEUX
NEZEL
ORGERUS
ORVILLIERS
OSMOY
PRUNAY-LE-TEMPLE
LA-QUEUE-LEZ-YVELINES
RICHEBOURG
SAINT-FORGET
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
SAINT-REMY-L'HONORE
SEPTEUIL
TACOIGNIERES
LE-TARTRE-GAUDRAN
THOIRY (C2)
TILLY
TREMBLAY-SUR-MAULDRE
VICQ
VILLIERS-LE-MAHIEU

1.2.4 Population

Le SIEED comprend des communes essentiellement rurales ou semi-rurales dont une seule possède plus de 3.500 habitants.

L'habitat est pour une bonne partie horizontale et les catégories socioprofessionnelles qui représentent la population du syndicat sont essentiellement celles des agriculteurs, des cadres moyens et des cadres supérieurs.

Issue pour grande partie d'un flux migratoire venu de Paris ou de la petite couronne, la population du syndicat se caractérise par une répartition très inégale sur l'ensemble du territoire (la population la plus faible est de 31 contre 6 016 pour la plus élevée), et par une forte exigence qualitative en matière de services liés à la collecte des déchets.

La population au dernier recensement était de **63 979** personnes.

1.2.5 L' organe délibérant

Le COMITE SYNDICAL est composé de l'ensemble des délégués des communes adhérentes. Chaque commune nomme 2 délégués titulaires, et 2 suppléants. Il est donc composé de 130 délégués (65 communes*2)
Lors des comités syndicaux, les représentants des communes ont pour mission de se prononcer par vote sur toutes les décisions importantes concernant le syndicat :
- le vote du budget,
- les taux des taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de chaque commune,
- l'approbation du compte administratif,
- les décisions modificatives des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée,
- l'approbation des marchés publics …

Le PRESIDENT, les VICES-PRESIDENTS et les membres du BUREAU sont désignés lors de la première réunion du Comité syndical suivant le renouvellement des conseils municipaux issus des élections municipales parmi les délégués titulaires des communes.
Le Bureau gère les affaires courantes et prépare les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Il se compose du Président, de 3 vice-présidents et de 7 autres membres, tous élus parmi les représentants des communes auprès du syndicat.

Les dernières élections ont eu lieu le 10 avril 2008.

1.2.6 Organisation du SIEED

Electeurs

Lors des élections municipales, les électeurs votent pour les membres du conseil municipal de leur commune.

Le conseil municipal

Le conseil municipal élit les délégués du SIEED,

Le comité syndical (130 délégués des communes)

Les 130 délégués du SIEED désignent le *PRESIDENT, les VICES-PRESIDENTS et les membres du BUREAU.*

Lors des comités syndicaux, les délégués délibérent sur toutes les décisions importantes concernant le syndicat.

Elections — **Propositions** — **Délibérations**

Président, vice-présidents et membres du Bureau

Ils gèrent les affaires courantes du SIEED et préparent les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical. Ils s'assurent de la bonne gestion du budget du syndicat.

Président : François ARLOT

Vice-présidents : Jean-Jacques MANSAT, Guy PELISSIER et Jean-Paul BAUDOT
Membres du bureau : Annie GONTHIER, Isabelle THIERRY, Bernard PASQUIER, Jean-Michel ALLIRAND, Catherine DELAUNAY et Jean-Pierre REMY.

Gestion courante

Le SIEED

Le SIEED gère l'élimination des déchets.

Le SIEED est composé de 3 agents :

ADMINISTRATION

1 responsable administrative et financière au grade d'attachée territoriale

Missions : suivi administratif, financier, et juridique des différentes missions de la collectivité.

TECHNIQUE

2 conseillers du tri aux grades de techniciens territoriaux

Missions : suivis techniques des collectes et des déchèteries, pérennisation du geste de tri, communication, animations scolaires, suivis des données, contrôle du tri, gestion des bacs, mise à jour du site internet, bilan …

1.3 Vie du Syndicat

1.3.1 Les comités syndicaux

Lundi 5 mars 2012 à 18h30

Approbation du procès verbal de la séance précédente
Informations générales du Président
Débat d'orientation budgétaire 2012
Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation du marché de collecte des DM et assimilés
Indemnité de conseil du receveur pour l'exercice 2011
Modification des délégués du SIEED auprès du SIDOMPE

Lundi 26 mars 2012 à 18h30

Informations générales du Président
Approbation du procès verbal de la séance précédente
Compte de gestion 2011
Compte administratif 2011
Affectation du résultat 2011
Budget primitif 2012
Taux de la TEOM pour l'année 2012 et des produits
Admission non valeur titres exercices antérieurs
Annulation des titres sur exercice antérieur
Election des délégués du SIEED au SIDOMPE

Lundi 2 octobre 2012, à 18h30

Informations générales du Président
Approbation du procès verbal de la séance précédente
Annulation partielle du marché d'appel d'offres ouvert pour la construction des déchèteries
Avenants aux marchés de construction maîtrise d'œuvre
Maitrise d'œuvre complémentaire pour la déchèterie de Méré
Achat de terrain M Chapelier (voie d'accès déchèterie de Méré)
Achat de terrain SCI Méré Gare – déchèterie de Méré
Création de poste d'attaché territorial
Régime indemnitaire grade d'attaché
Décision modificative 1
Autorisation mandatement dépenses nouvelles 2013
TEOM exonération 2013
Tarification redevance spéciale
Rapport annuel d'activité
Election des délégués du SIEED au SIDOMPE
Adhésion de la commune de Davron au SIEED

Jeudi 20 Décembre 2012 à 18h30

Informations générales du Président
Attribution du marché de collecte
Décision modificative 2
Financement pour la construction de la déchèterie de Méré

1.3.2 Les réunions du bureau

Le 26 janvier 2012
Le 17 septembre 2012
Le 10 octobre 2012

1.3.3 Les réunions de la C.A.O

Le 10 octobre 2012
Le 15 octobre 2012
Le 30 novembre 2012
Les réunions de la commission d'appel d'offres ont porté principalement sur le renouvellement du contrat de prestations de collecte des déchets, gestion des déchèteries, fourniture et maintenance des bacs pour l'année 2013.

2 - Les déchets des ménages

2.1 Les collectes

Fonctionnement

La société SEPUR effectue pour le compte du syndicat la prestation de collecte de l'ensemble des déchets ménagers.

11 camions « biflux » (à deux compartiments) sont mis à la disposition du syndicat pour la collecte des déchets.

Chaque jour, plus de 50 personnes travaillent ensemble pour organiser les collectes et éliminer vos déchets (équipiers de collectes, chauffeurs, agents de maîtrise, livreurs…)

Toutes les communes du syndicat bénéficient des mêmes services, à l'exception des 4 communes les plus urbanisées qui sont collectées deux fois par semaine (C2).

Collectes en porte à porte

La collecte des ordures ménagères (bac vert) et des emballages recyclables (bac jaune) s'effectue le même jour, en porte à porte, et en bacs, une fois par semaine. Dans 4 communes, les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine.

Les bacs à couvercle vert et à couvercle jaune appartiennent au SIEED et sont fournis gratuitement aux usagers, sur demande de la mairie.

La collecte des végétaux s'effectue chaque lundi, du 1er lundi d'avril, au 3ème lundi de décembre. Des sacs papier biodégradables sont fournis par le SIEED et distribués par les mairies. C'est la société Beauvais Diffusion qui vend et organise la distribution des sacs dans les communes.

La collecte des encombrants est effectuée en vrac, à raison de 2 passages par an, par commune, selon planning communiqué aux communes chaque fin d'année précédent l'organisation de la collecte. Ce type de déchets est aussi collecté en déchèterie (TOUT VENANT).

Collectes en apport volontaire

Le verre est apporté par les habitants dans des conteneurs collectifs de 3 à 4 m³, répartis sur l'ensemble du territoire du syndicat. Les colonnes sont vidées par la société SEPUR, toutes les deux semaines, ou plus fréquemment pour les colonnes les plus utilisées.

Les déchets de soins à risque infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement sont collectés par le biais de 3 bornes automatiques (Garancières, Houdan et Maule). Les 15 pharmacies du SIEED sont partenaires de ce mode de collecte. Les déchets sont collectés par la société GHS HYGIENE SANTE.

La collecte des déchets d'équipement électroniques et électroniques est effectuée en déchèterie. Tous ces déchets sont repris par nos partenaires Eco-système et l'OCAD3E pour être recyclés.

2.2 Tonnages

2.2.1 Tonnages généraux :

2012	Modalités de collecte	Fréquence	Contenants	% population desservie	Tonnages collectés
Ordures ménagères	Porte à porte	1 ou 2 / semaine	bac vert	100%	15 971.66
Encombrants	Porte à porte	2 ou 4 par an	voie publique	100%	1 252.86
Emballages	Porte à porte	1/semaine	bac jaune	100%	2 483.36
Déchets verts	Porte à porte	C1 avril à déc.	sac papier	100%	9 344.40
Verre	Apport volontaire	-	colonne	100%	1 963.40
Déchets électriques	Déchèteries	-	caisse	100%	242.21
Déchèteries	Déchèteries	-	benne	100%	8 003.51
TOTAL 2012				100%	39 261.40 tonnes
DASRI	Bornes automatiques	-	Boîte DASRI	100%	4 039.70 L

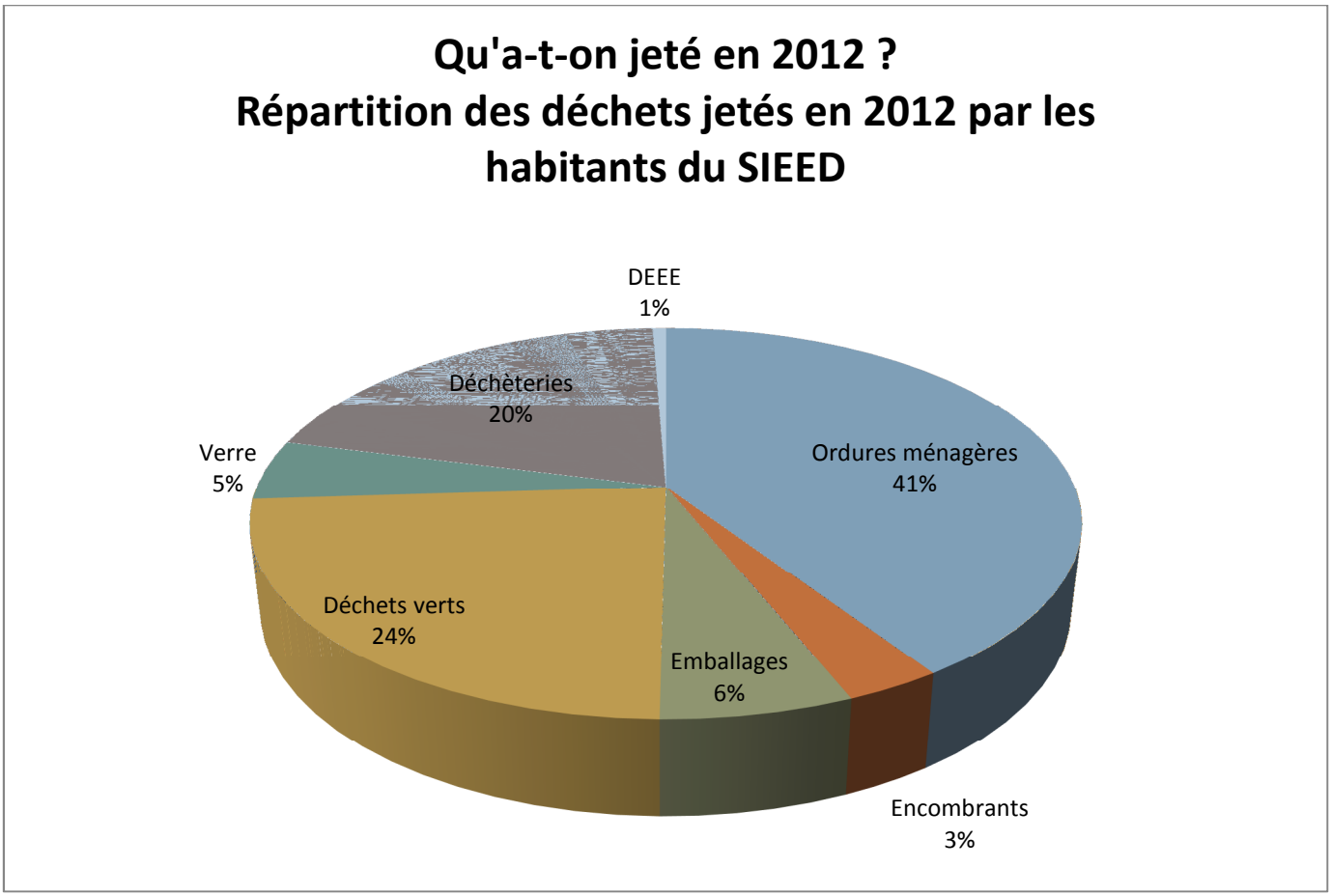

		2009	2010	2011	2012
Tonnages annuels	ordures ménagères	16 467,99	16 515,04	16 740,26	15 971,66
	encombrants	1 862,68	1 469,12	1 288,02	1 252,86
	emballages	1 597,60	2 373,70	2 489,52	2 483,36
	déchets verts	8 098,46	7 768,44	8 401,86	9 344,36
	verre	2 016,68	2 011,64	2 019,06	1 963,44
	journaux / magazines	1 020,21	-	-	-
	déchèteries	5 933,53	6 368,90	7 611,86	8 003,51
	DEEE		191,38	301,53	242,21
	TOTAUX	**36 997,15**	**36 698,22**	**38 852,11**	**39 261,40**

		2009	2010	2011	2012
Par habitant	ordures ménagères	264,29	263,21	264,01	249,64
	encombrants	29,89	23,41	20,31	19,58
	emballages	25,64	37,83	39,26	38,82
	déchets verts	129,97	123,81	132,51	146,05
	verre	32,36	32,06	31,84	30,69
	journaux / magazines	16,37	-	-	-
Par habitant desservis	déchèteries SIEED	123,62	145,78	171,95	178,55
	DEEE	0	4,38	6,81	5,40
	TOTAUX (en Kg/h)	**622,14**	**626,11**	**659,88**	**663,33**

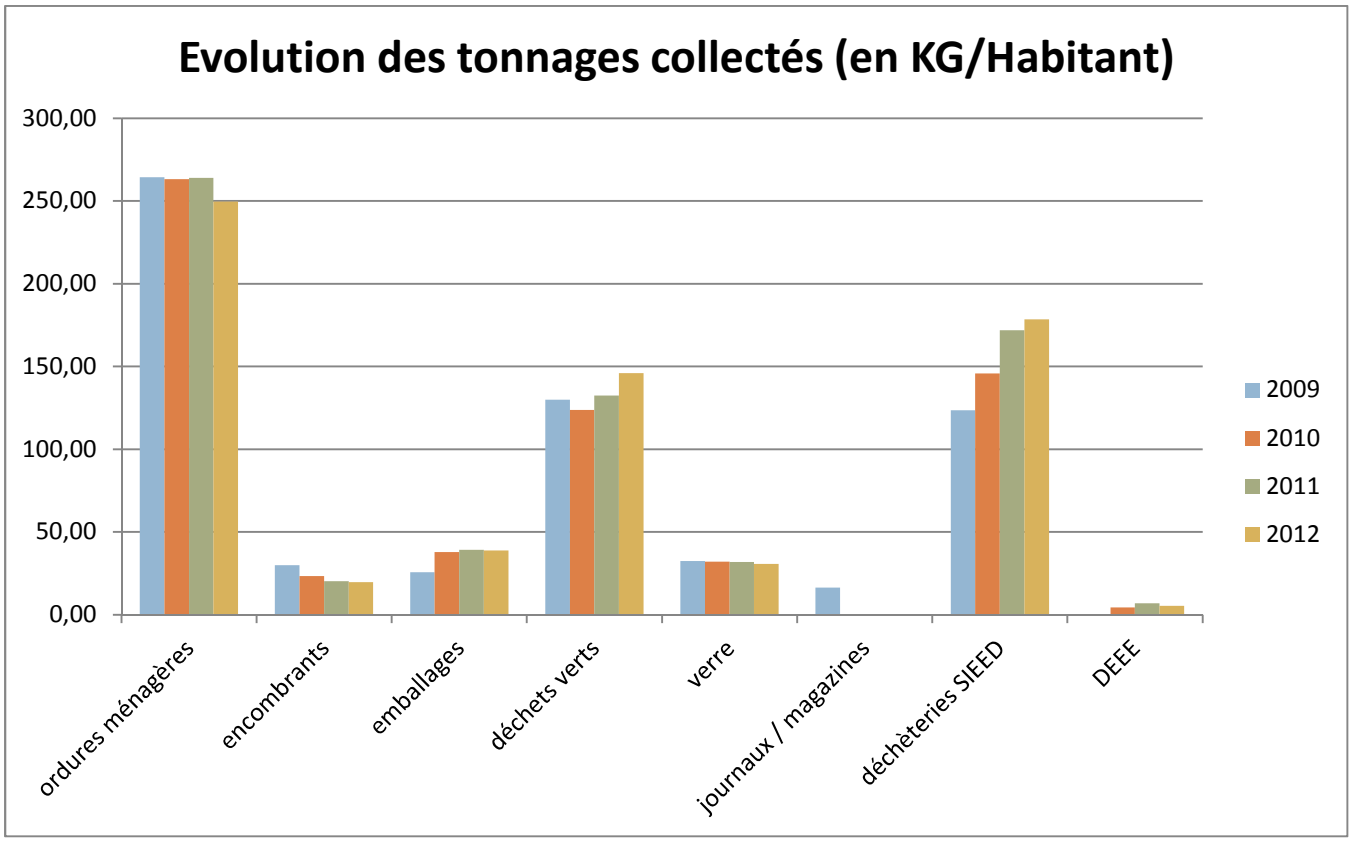

2.2.2 Ordures ménagères :

		2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	1er trim	1625,36	1401,36	1308,68	1342,76	1390,34
Février		1379,6	1182,16	1172,86	1201,02	1223,06
Mars		1325,98	1349,12	1420,64	1548,4	1384,94
Avril	2e trim	1474,52	1422,02	1421,88	1354,8	1184,96
Mai		1611,42	1372,68	1249,54	1343,32	1506,36
Juin		1390,52	1396,62	1505,4	1526,46	1362,22
Juillet	3e trim	1540,8	1474,48	1432,56	1344,92	1328,52
Août		1237,92	1078,02	1269,52	1364,5	1255,76
Septembre		1470,84	1474,93	1528,76	1541,92	1220,12
Octobre	4e trim	1562,9	1451,54	1394,48	1280,26	1439,86
Novembre		1356,64	1309,8	1378,26	1433,82	1346,86
Décembre		1520,26	1555,26	1432,46	1458,08	1328,66
TOTAL (tonnes)		**17496,76**	**16467,99**	**16515,04**	**16740,26**	**15971,66**

	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre communes	66	65	65	65	65
Population totale	63162	62 311	62 744	63 407	63 979
Kilo d'ordures ménagères produites en un an par un habitant	**277,01**	**264,29**	**263,21**	**264,01**	**249,64**

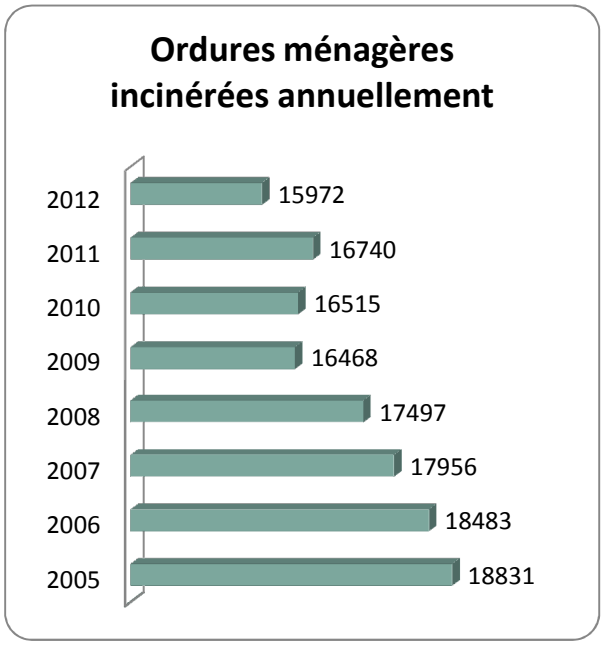

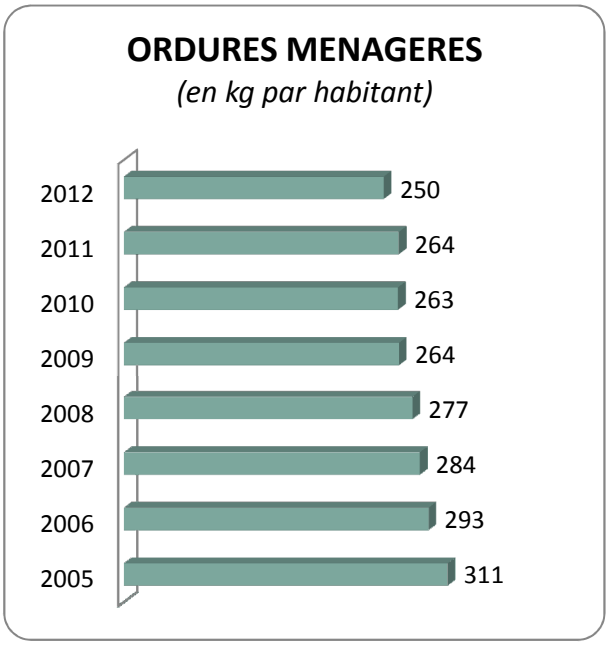

2.2.3 Encombrants :

Depuis 2010, le SIEED a réduit la fréquence des déchets encombrants, portant à 2 collectes par an.

	2008	2009	2010	2011	2012
1er trim	466,8	391,78	251,76	148,32	159,5
2ème trim	680,43	598,68	492	527,32	499,18
3ème trim	447,02	426	230,92	154,24	131,52
4ème trim	481,42	446,22	494,44	458,14	462,66
TOTAL	**2075,67**	**1862,68**	**1469,12**	**1288,02**	**1252,86**

moyenne/trim	518,92	465,67	367,28	322,01	313,22

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de communes	66	65	65	65	65
Population totale	63162	62 311	62 744	63 407	63 979
Kilo d'encombrants produits en un an par un habitant	**32,86**	**29,89**	**23,41**	**20,31**	**19,58**

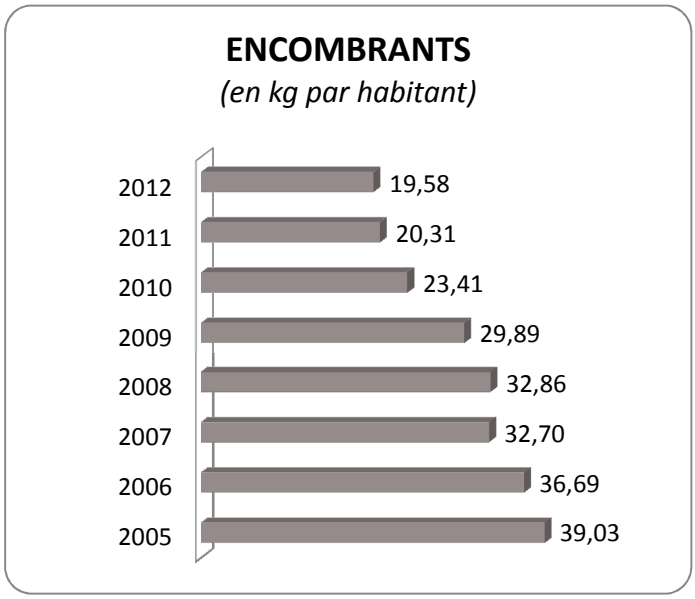

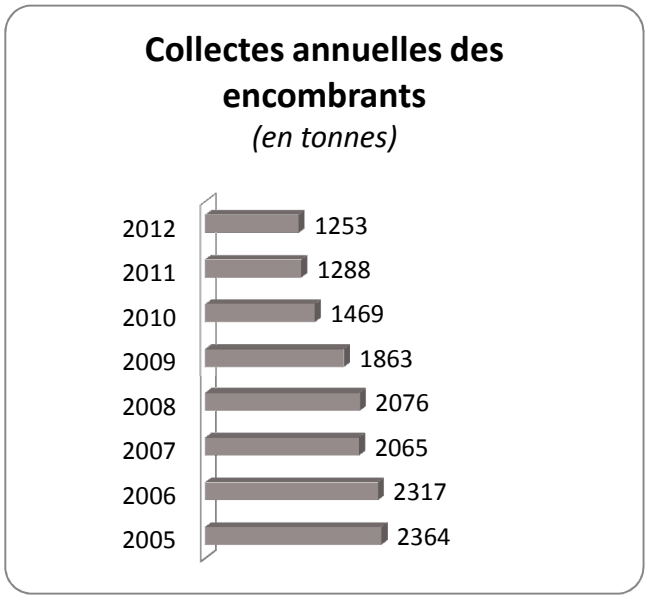

2.2.4 Emballages :

De 2000 à 2009, les emballages et les journaux sont collectés séparément. Depuis 2010, ils sont collectés dans le bac jaune.

	2009	2010	2011	2012
Janvier	238,34	178,36	200,48	207,20
Février	191,32	183,32	174,90	188,34
Mars	210,40	206,60	227,08	221,86
Avril	237,54	210,42	204,82	196,88
Mai	204,60	185,54	200,82	231,50
Juin	214,66	205,84	227,66	214,86
Juillet	244,32	204,34	195,14	196,02
Août	161,82	159,92	181,84	195,26
Septembre	239,72	232,20	235,14	203,32
Octobre	247,98	200,62	200,40	223,90
Novembre	208,61	200,76	211,32	210,42
Décembre	218,50	205,78	229,92	193,80
TOTAL (T)	**2 617,81**	**2 373,7**	**2 489,52**	**2 483,36**

Kilo d'ordures ménagères produites en un an par un habitant du SIEED :

	2009	2010	2011	2012
Nombre de communes	65	65	65	65
Population totale	62 311	62 744	63 407	63 979
Kilo d'emballages produits en un an par un habitant	**42,01**	**37,83**	**39,26**	**38,82**

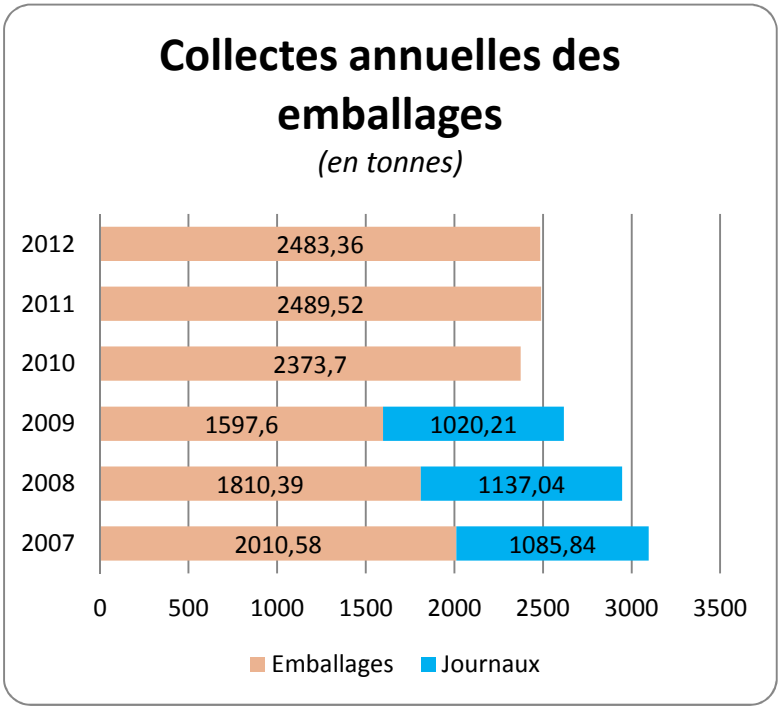

2.2.5 Déchets verts :

La collecte des déchets verts est effectuée de mars à début décembre.

	2008	2009	2010	2011	2012
Mars	0,0	242,3	0,0	0,00	0,00
Avril	1142,9	1126,1	1060,8	1323,84	1040,18
Mai	1351,3	1231,7	866,1	1069,90	1424,42
Juin	1598,4	1224,2	1125,8	758,54	1268,74
Juillet	738,8	769,2	761,7	585,32	1462,60
Août	633,2	763,7	959,5	1109,14	988,32
Septembre	946,7	620,1	730,8	1045,54	789,22
Octobre	845,5	649,3	809,8	1080,08	995,72
Novembre	875,4	1204,1	1354,8	1097,62	994,14
Décembre	303,9	267,9	99,2	331,88	381,02
TOTAL	**8436,0**	**8098,5**	**7768,4**	**8401,9**	**9344,4**

	2008	2009	2010	2011	2012
nbre communes	66	65	65	65	65
population totale	63162	62 311	62 744	63 407	63 979
Kilo de déchets verts produits en un an par un habitant	**133,56**	**129,97**	**123,81**	**132,51**	**146,05**

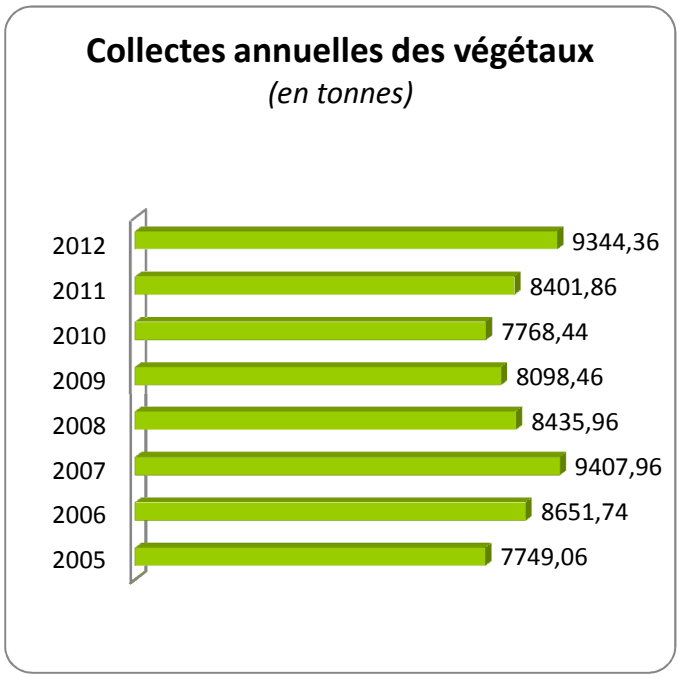

2.2.6 Verre :

	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	215,9	166,2	176,64	201,82	188,58
Février	151,56	147,92	145,52	146,36	139,18
Mars	162,1	192,72	185,62	176,04	157,4
Avril	174,56	156,9	166,1	156,38	161,28
Mai	180,66	162	162,72	182,58	184,08
Juin	167	196,08	192,06	182,28	164,74
Juillet	213,06	179,62	184,7	163,66	180,9
Août	154,1	177,16	173,94	164,92	167,54
Septembre	188,94	171,5	164,96	159,58	148,2
Octobre	157,6	143,28	143,86	156,16	164,28
Novembre	153,02	162,8	166,16	168,64	150,28
Décembre	194,58	160,5	149,36	160,64	156,98
TOTAL	**2113,1**	**2016,7**	**2011,6**	**2019,1**	**1963,4**

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de communes	66	65	65	65	65
Population totale	63 162	62 311	62 744	63 407	63 979
Kilo de verre produits en un an par un habitant	**33,45**	**32,36**	**32,06**	**31,84**	**30,69**

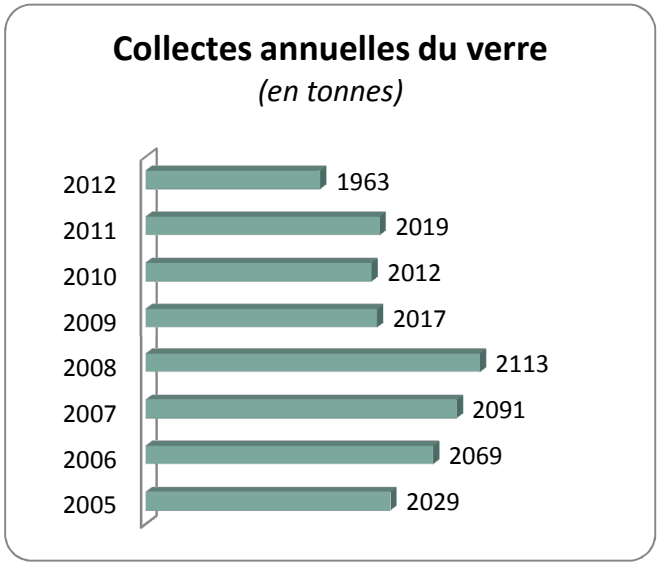

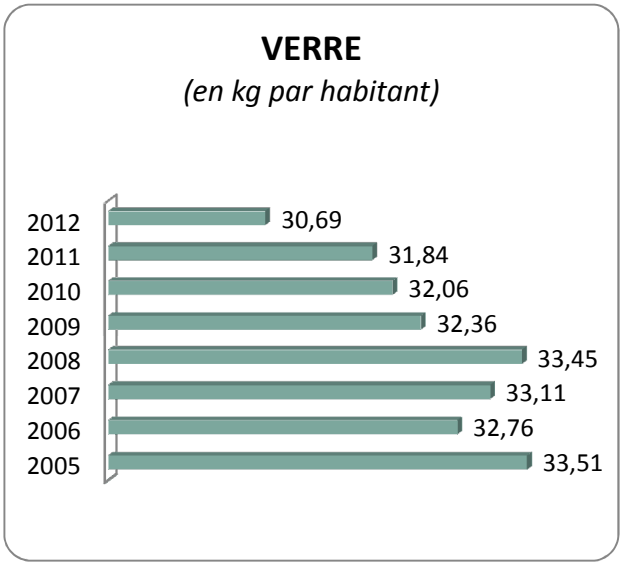

2.3 Maintenance des bacs et sacs des déchets verts.

2.3.1 Bacs

Depuis 2006, le SIEED a racheté son parc de bacs. En cas de vol ou de casse, la société SEPUR effectue la réparation ou le changement du bac.

Volume du parc SIEED au 31 décembre 2012 : 7°770.90m3
Dont :
Volume des bacs verts : 4 564..93 m3
Volume des bacs jaunes : 3 191.97 m3
Au 31 décembre 2012, le volume du parc était de 7°770.90m3, soit une augmentation de +1.5 %

Volume Gros producteurs : 13.41 m3, identique à 2012.

2.3.2 Sacs déchets verts

Pour la dotation 2012, le SIEED a commandé 1 027 105 sacs à la société Beauvais diffusion, afin de fournir de 40 sacs de déchets verts chaque foyer habitant sur le territoire du SIEED.

2.4 Les déchets de soins

La société GHS Hygiène Santé gère la fourniture du matériel, la maintenance des bornes et l'élimination des déchets.

2.4.1 Fonctionnement

Les déchets de soins (piquants, coupants et tranchants) sont apportés par les patients en auto traitement dans l'une des trois bornes PRADAS-Tri du territoire. Ces déchets doivent être contenus dans des boîtes DASRI à usage unique qui sont distribuées par les pharmacies partenaires. Chaque boite de dépôt doit être étiquetée d'un code-barres à usage unique. Seul le pharmacien a connaissance des utilisateurs, l'anonymat est ainsi respecté.

2.4.2 Emplacements des bornes PRADAS-Tri

Garancières : 207 dépôts effectués

Maule : 110 dépôts effectués

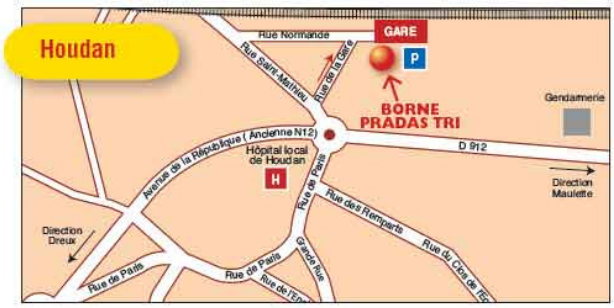

Houdan : 202 dépôts effectués

2.4.3 Elimination

Les boîtes DASRI sont collectées par la société SAGE DRS - 9 rue Costes et Bellonte - 78202 MANTES LA JOLIE.

Ces déchets sont acheminés dans le centre d'incinération spécialisé ONYX au CGEP de Saint-Ouen-l'Aumône (95).

2.4.4 Synthèse

Depuis l'initialisation de la filière en 2008, l'exploitation et la fréquentation des Pradas-Tri après avoir progressé jusqu'en 2010, stagne.
Avec un nombre de dépôts effectifs de **519** sur l'année 2012, le taux d'utilisation est de **48 %** (nombre de dépôts par rapport au nombre de codes barres créés).
Cette tendance confirme une bonne prise en compte de la part des particuliers en auto-traitement.

3 – Les déchèteries

Pour que tous les habitants du SIEED, même les plus excentrés, puissent accéder aux services d'une déchèterie, le territoire est maillé d'un réseau composé de 7 déchèteries :

3.1 Les déchèteries sous convention

Pour les habitants du SIEED domiciliés dans des communes éloignées du lieu d'implantation des déchèteries, des conventions ont été signées avec d'autres déchèteries afin de permettre un accès facilité à ce service.

Elles sont ouvertes aux particuliers, sur présentation d'une carte d'accès, ou d'un macaron (Magny-les-Hameaux et Boutigny). L'accès est payant pour les commerçants et artisans.

Déchèterie d'Aubergenville : Communes de Flins-sur-Seine, de Nezel et d'Aulnay-sur-Mauldre.

Déchèterie de Maurepas : Communes de Saint Rémy l'Honoré et Le Tremblay sur Mauldre.

Déchèterie de Boutigny : Communes de Grandchamp, La Hauteville, Mittainville et Le Tartre Gaudran

Déchèterie d'Epône : Communes de Maule, de Bazemont, d'Herbeville et de Crespières

Déchèterie de Magny les Hameaux : Communes de Milon la Chapelle, Saint Forget et Saint Lambert des Bois

3.2 Les déchèteries du syndicat : Garancières et Houdan

Deux déchèteries appartenant au syndicat sont implantées sur son territoire, à Garancières et à Houdan.

Elles sont accessibles gratuitement aux particuliers habitant le SIEED. La carte d'accès est établie par la mairie de leur domicile. Une carte est valable pour douze passages ou 12 m^3 par an, et renouvelable, au plus tôt, une fois par an.

En cas de dépassement du volume annuel, les particuliers ont la possibilité d'acheter des tickets prépayés d'une valeur de 10 € par m^3 pour déposer leurs déchets.

Les déchèteries sont également accessibles aux professionnels domiciliés sur le territoire du syndicat, justifiant de leur domiciliation (extrait K-bis, répertoire des métiers…). Une participation de 15 €/m^3 de déchets déposés est demandée avec achat de tickets prépayés au siège du syndicat. (voir chapitre déchets des entreprises).

L'évaluation volumétrique est faite par le gardien lors de l'arrivée à la déchèterie. En fonction du volume à déposer, il poinçonne la carte des particuliers ou collecte le nombre de tickets prépayés correspondant.

Horaires d'ouverture :

Vendredi, Samedi et Lundi : 10h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Dimanche : 9h00 à 13h00

LES DECHETERIES

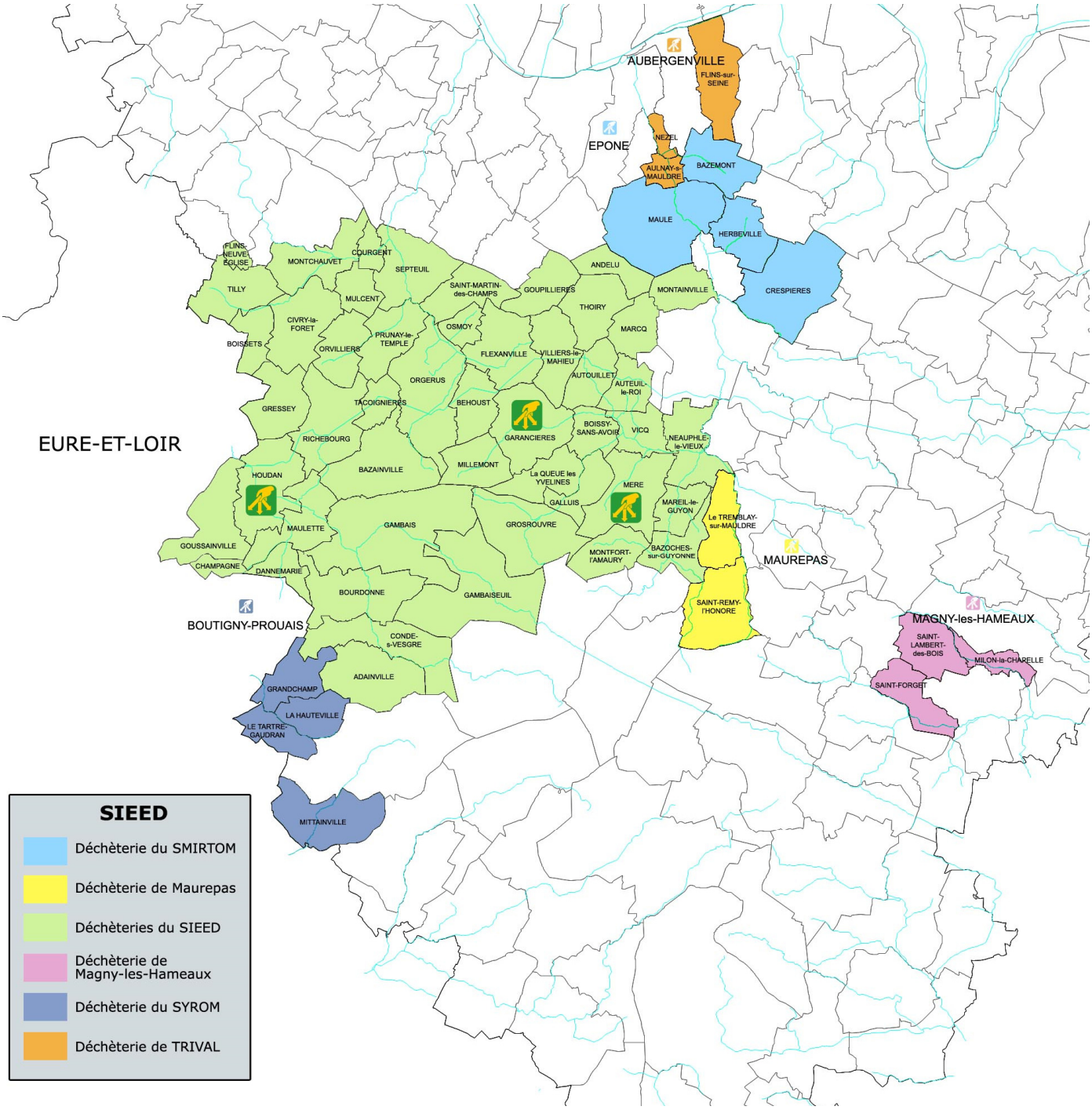

3.2.1 Tonnages par flux de déchets

	Flux	2008	2009	2010	2011	2012
Garancières	Tout venant	1 343,74	1 590,84	1 741,64	2 087,56	2 169,75
	Déchets verts	443,59	576,16	506,62	604,00	675,14
	Gravats	1 410,12	1 495,42	1 291,90	1 510,40	1 478,50
	Ferraille	110,92	144,04	130,00	157,88	142,28
	Carton	28,26	30,84	36,36	42,93	49,84
	DMS	43,89	52,40	51,43	51,07	56,90
TOTAL GARANCIERES (tonnes)		**3 380,52**	**3 889,70**	**3 757,95**	**4 014,96**	**4 572,41**
Houdan	Tout venant	550,34	676,00	1 030,44	1 232,69	1 472,51
	Déchets verts	275,66	323,58	363,74	558,23	580,26
	Gravats	803,30	884,36	1 035,18	1 184,35	1 174,93
	Ferraille	88,20	101,48	107,38	106,80	127,95
	Carton	33,00	28,00	37,68	36,82	35,48
	DMS	30,06	30,40	36,53	39,13	39,56
TOTAL HOUDAN (tonnes)		**1 780,56**	**2 043,82**	**2 610,95**	**2 851,59**	**3 430,69**
Tonnages Globaux	Tout venant	1 894,08	2 266,84	2 772,08	3 320,25	3 642,26
	Déchets verts	719,25	899,74	870,36	1 162,23	1 255,40
	Gravats	2 213,42	2 379,78	2 327,08	2 694,75	2 653,43
	Ferraille	199,12	245,52	237,38	264,68	270,23
	Carton	61,26	58,84	74,04	79,75	85,32
	DMS	73,95	82,81	87,96	90,20	96,46
TOTAL (tonnes)		**5 161,08**	**5 933,53**	**6 368,90**	**7 611,86**	**8 003,10**

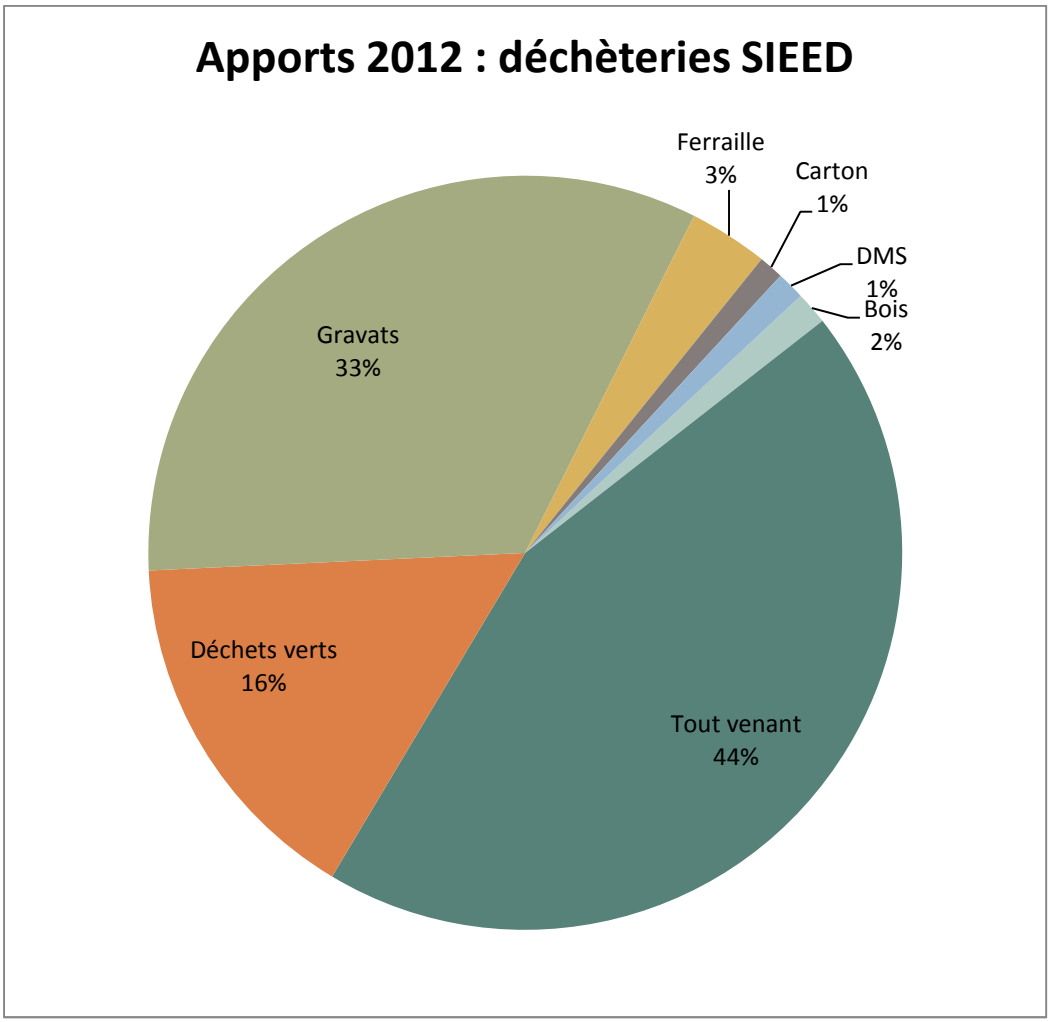
Apports 2012 : déchèteries SIEED
Ferraille 3%
Carton 1%
DMS 1%
Bois 2%
Gravats 33%
Déchets verts 16%
Tout venant 44%

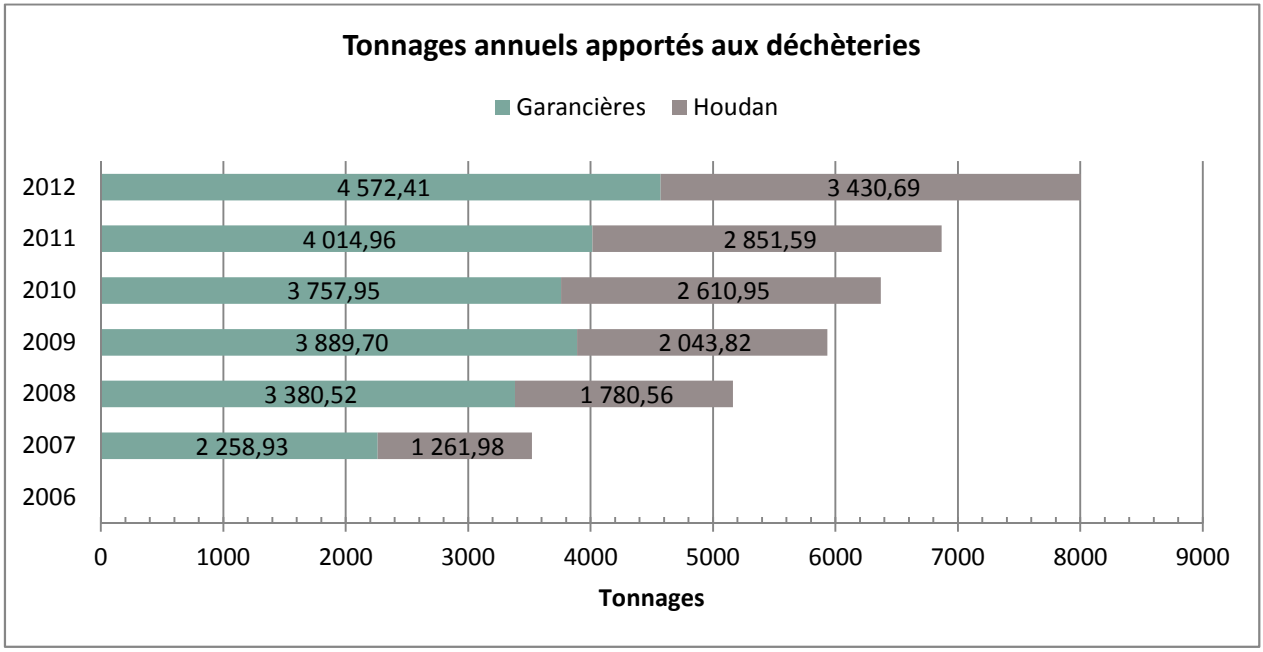
Tonnages annuels apportés aux déchèteries
Garancières
Houdan
2012
4 572,41
3 430,69
2011
4 014,96
2 851,59
2010
3 757,95
2 610,95
2009
3 889,70
2 043,82
2008
3 380,52
1 780,56
2007
2 258,93
1 261,98
2006
0
1000
2000
3000
4000
5000
6000
7000
8000
9000
Tonnages

3.2.2 Fréquentation

	Flux	2008	2009	2010	2011	2012
Fréquentation	Garancières	-	14 919	15 534	16 633	17 170
	Houdan	-	9 660	10 405	11 845	12 759
TOTAL		**20 586**	**24 579**	**25 939**	**28 478**	**29 929**

		2008	2009	2010	2011	2012
nbre communes		66	65	65	65	65
population totale		63 162	62 311	62 744	63 407	63 979
Kilo de déchets apportés en un an par un habitant	Garancières	53,52	62,44	59,89	63,32	71,47
	Houdan	28,19	32,81	41,61	44,97	53,62
	TOTAL (en Kg)	**81,71**	**95,22**	**101,51**	**120,05**	**125,09**
Kilo de déchets apportés par visiteur	**Fréquentation**	20586	24579	25939	28478	29929
	tonnages	5161,08	5933,53	6368,90	7611,86	8003,10
	TOTAL (en Kg)	**250,71**	**241,41**	**245,53**	**267,29**	**267,40**

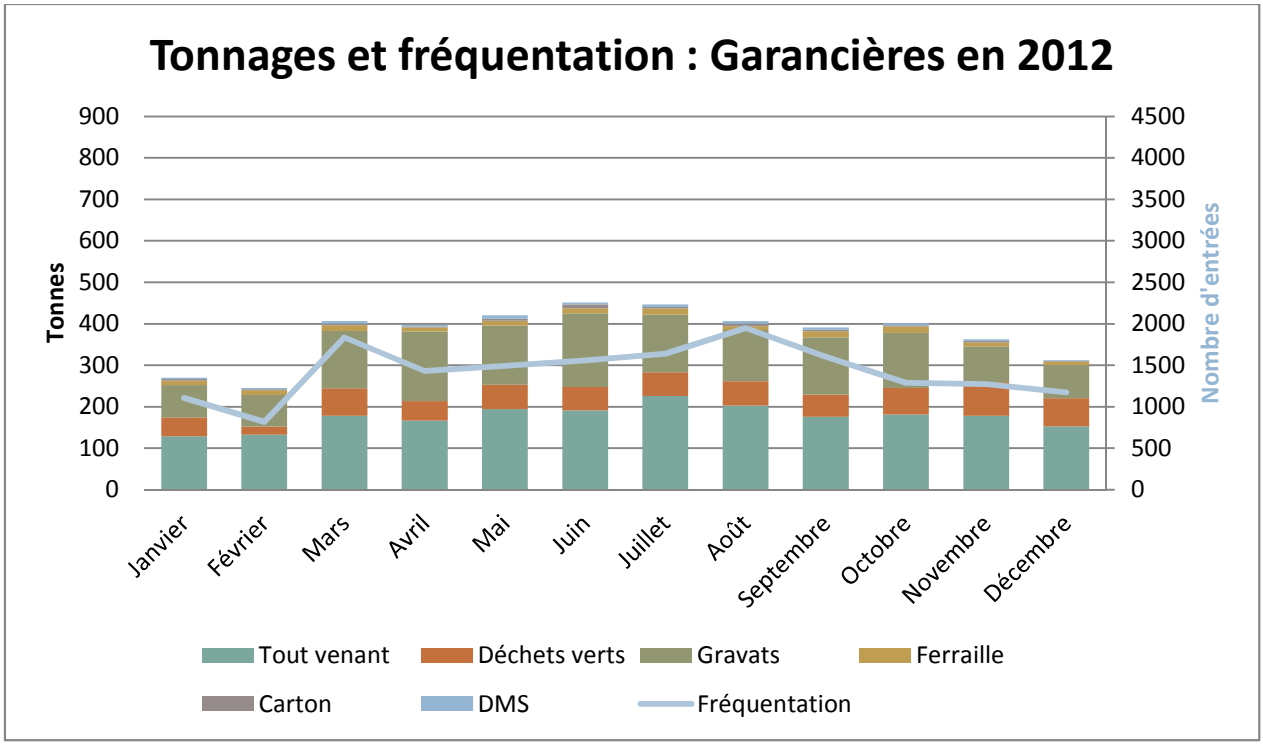

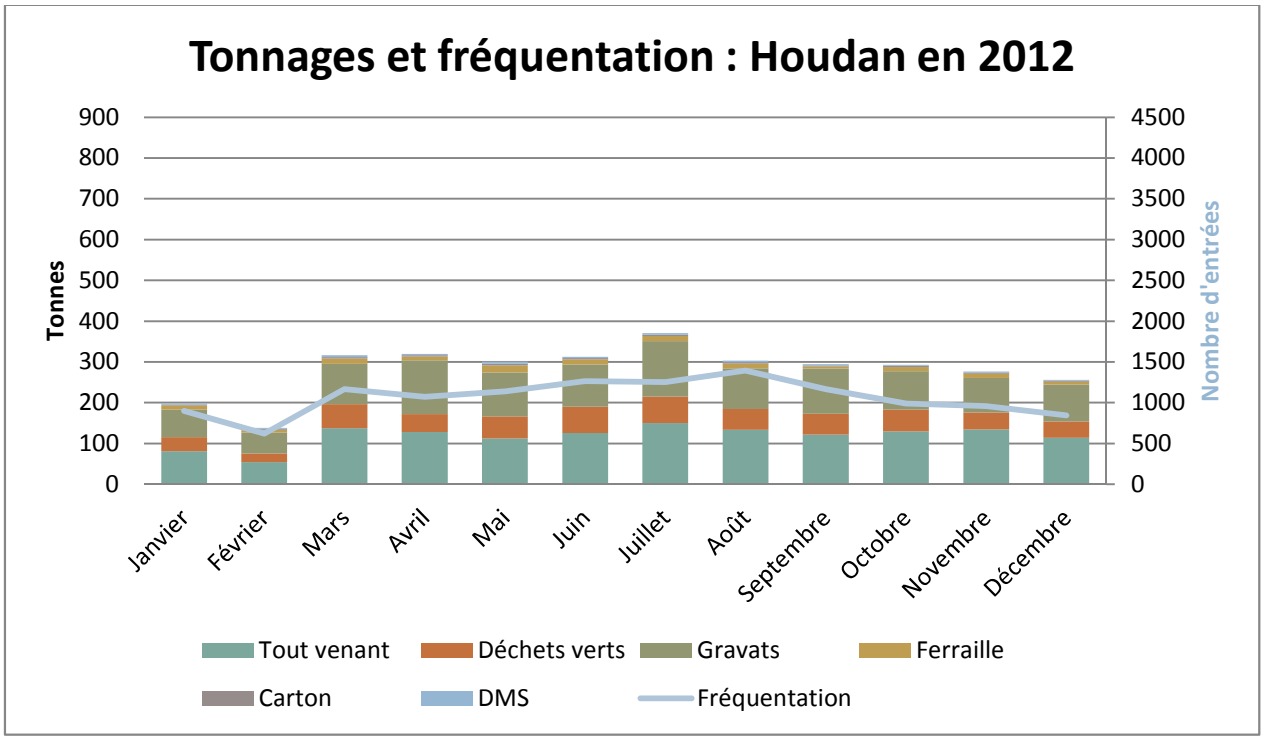

3.3 DEEE

Depuis 2010, le SIEED a mis en place une filière de gestion spécifique des déchets électriques et électroniques en déchèteries (DEEE). Le bilan écologique et économique de cette collecte est très positif, mais une grande quantité de ces déchets échappe encore au recyclage (mélangés aux encombrants).

Encore un trop grand nombre de ces appareils est présenté avec la collecte d'encombrants et échappe donc au recyclage et à la valorisation matière. Depuis 2011, pour que tous les appareils électriques et électroniques puissent être recyclés, le SIEED ne les collecte plus dans les encombrants, mais seulement en déchèterie.

3.2.1 Recettes

Ces déchets sont repris par notre partenaire, l'OCAD3E, qui verse une indemnisation à la collectivité au titre de la reprise matière. Cet éco-organisme qui recycle les DEEE a reversé une aide de 24 230 €.

3.2.3 Le recyclage des DEEE

Les appareils ménagers sont valorisés par réutilisation, recyclage ou récupération d'énergie. Le recyclage de ces équipements est primordial car ils contiennent souvent des substances ou composants dangereux pour l'environnement (piles et accumulateurs, gaz à effet de serre, tubes cathodiques, composants contenant du mercure, des CFC, des condensateurs pouvant contenir des PCB…). Par ailleurs, ils présentent un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux ferreux et non ferreux, métaux rares, verre, plastiques…).

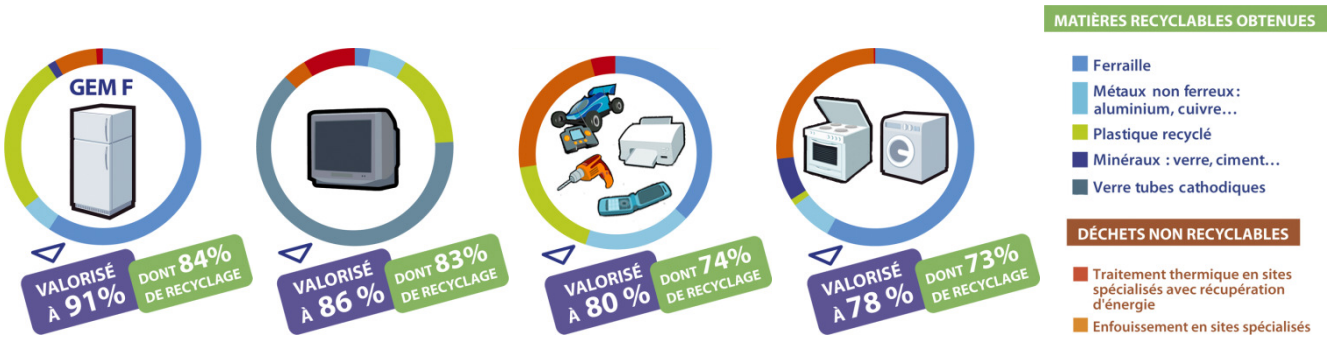

Ferraille

Structures métalliques pour les ponts

Métaux non ferreux

Aluminium : blocs moteur automobile
Cuivre : tuyaux ou fils

Plastique

Pare-chocs de voitures

Verre

Nouveaux tubes cathodiques pour le marché sud-américain

	2012 (tonnages)												2012
	Petits appareils en mélange			Ecrans			Gros appareils "Froid"			Gros appareils "Hors Froid"			TOTAL
	Gara	*Houd.*	TOTAL	*Gara*	*Houd*	TOTAL	*Gara.*	*Houd.*	TOTAL	*Gara.*	*Houd.*	TOTAL	
Janvier	*4,4*	*3,639*	8,039	*3,738*	*3,452*	7,19	*1,571*	*1,594*	3,165	*3,24*	*5,751*	8,991	27,385
Février	*2,945*	*4,67*	7,615	*1,958*	*1,721*	3,679	*0,806*	*1,522*	2,328	*4,5*	*5,404*	9,904	23,526
Mars	*4,397*	*3,518*	7,915	*2,475*	*2,659*	5,134	*1,527*	*1,942*	3,469	*1,94*	*4,648*	6,588	23,106
Avril	*2,351*	*2,875*	5,226	*1,779*	*1,772*	3,551	*0,665*	*0,935*	1,6	*2,28*	*2,209*	4,489	14,866
Mai	*3,935*	*3,708*	7,643	*2,939*	*1,899*	4,838	*1,613*	*2,2*	3,813	*4,68*	*3,316*	7,996	24,29
Juin	*2,23*	*2,39*	4,62	*2,15*	*1,671*	3,821	*1,031*	*1,172*	2,203	*3,22*	*1,815*	5,035	15,679
Juillet	*4,092*	*3,737*	7,829	*3,316*	*2,678*	5,994	*1,885*	*1,269*	3,154	*3,64*	*2,571*	6,211	23,188
Août	*3,36*	*3,015*	6,375	*2,546*	*2,354*	4,9	*1,112*	*1,302*	2,414	*4,6*	*3,055*	7,655	21,344
Septembre	*2,817*	*2,439*	5,256	*1,845*	*1,691*	3,536	*1,352*	*0,885*	2,237	*4,52*	*1,6*	6,12	17,149
Octobre	*2,944*	*3,312*	6,256	*2,585*	*1,522*	4,107	*1,315*	*0,709*	2,024	*5,18*	*2,932*	8,112	20,499
Novembre	*2,728*	*2,05*	4,778	*1,369*	*1,4*	2,769	*1,046*	*0,93*	1,976	*3,38*	*2,355*	5,735	15,258
Décembre	*2,466*	*2,233*	4,699	*2,424*	*1,556*	3,98	*1,156*	*1,103*	2,259	*3,42*	*1,564*	4,984	15,922
	38,665	*37,586*	**76,3**	*29,124*	*24,375*	**53,5**	*15,079*	*15,563*	**30,6**	*44,6*	*37,22*	**81,8**	242,21

4 - Tri sélectif et recyclage

4.1 Composition des poubelles jaunes

4.1.1 Evolution des tonnages

Depuis le 1er janvier 2010, le papier doit être trié par le biais de la poubelle jaune.
Auparavant, il était collecté dans un flux séparé des autres déchets recyclables, grâce aux conteneurs à journaux.
Depuis 2007, les tonnages « Emballages + Journaux » diminuent.

-4.81 % en 2008,
-7.31% en 2009
-9.32 % en 2010

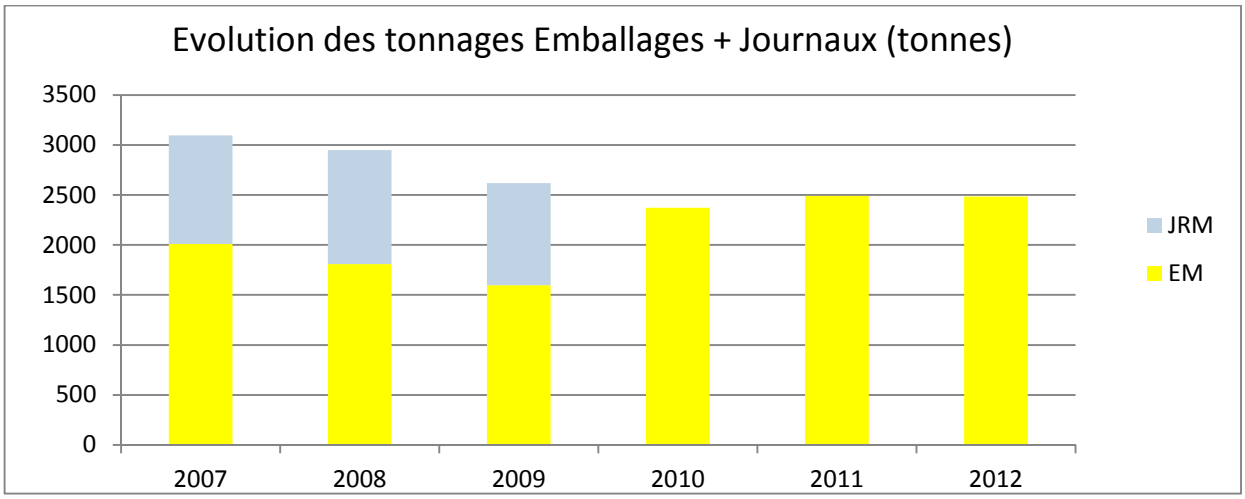

4.1.2 Caractérisation des emballages

En 2012, le SIEED et la CNIM ont réalisé huit caractérisations du contenu des poubelles jaunes au centre de tri du SIDOMPE.
Procédure : un camion de collecte est choisi au hasard. Son contenu entier est trié en conditions réelles sur la chaîne du centre de tri. Les différents déchets sont triés puis pesés par catégorie.
On peut ainsi déterminer les résultats annuels pour obtenir la composition moyenne des poubelles jaunes sur le SIEED.

	Acier	Alu.	Carton	Pet clair	Pet foncé	Brique alim.	PEHD	Papiers	Gros Mag	Refus
Tonnes triées	54.4	1.9	359.6	129.6	42.2	23.8	73.3	614.2	443.7	596.4
kilo par habitant	**0.85**	**0.03**	**5.62**	**2.03**	**0.66**	**0.37**	**1.15**	**9.60**	**6.94**	**9.32**

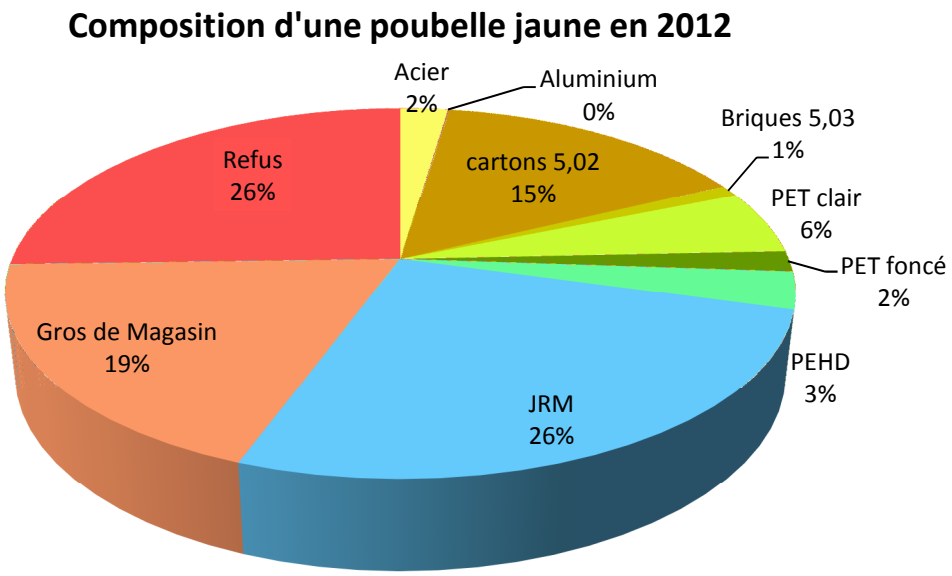

4.1.3 Tri sélectif

Le recyclage global (poubelle jaune + verre + journaux) :

	Emballages métalliques	Cartons	Bouteilles en plastique	Briques alimentaires	Gros de Magasin	Erreurs de tri	Journaux	Verre
Tonnes triées	54.4	359.6	274.04	28.78	461.86	597.67	458.63	2011.6
kg / hab	1.48	7.39	4.40	0.46	7.41	9.59	7.36	32.29

Résultat du tri sélectif en 2012

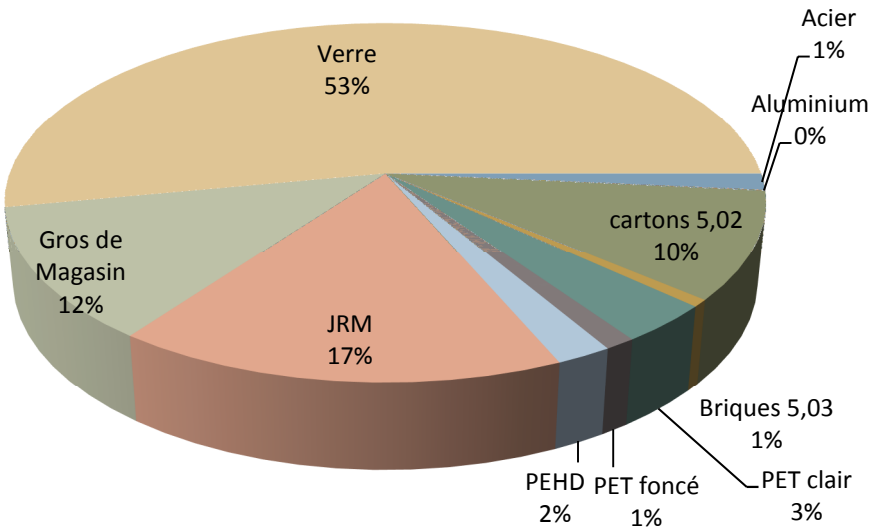

Mode de collectes	Types de déchets		Valorisation	%	Tonnages	%
	Ordures ménagères	*Incinération*			15971,66	40,83%
	Encombrants				1252,86	3,20%
			recyclage	*10,00%*	*125,286*	*0,32%*
	dont : *« estimation »*		*enfouissement*	*90,00%*	*1127,574*	*2,88%*
	Poubelle jaune				2342,1	5,99%
			erreurs : incinération	25,46%	*596,4*	*1,52%*
			journaux : recyclage	26,22%	*614,2*	*1,57%*
	dont		Plastique, Carton, Métal recyclage	48,32%	*1131,6*	*2,89%*
Portes à Portes	Déchets verts	compostage		100%	9344,36	23,89%
Apport Volontaire	Verre	recyclage		100%	1963,44	5,02%
	Tout venant	enfouissement		100%	3642,3	9,31%
	Déchets verts	compostage		100%	1255,4	3,21%
	Gravats	utilisation en remblais		100%	2653,4	6,78%
	Ferraille	recyclage		100%	270,2	0,69%
Déchèteries	Carton	recyclage		100%	85,3	0,22%

	DMS	Traitement des toxiques		100%	96,5	0,25%
	DEEE	recyclage		100%	242,21	0,62%
	TOTAL des tonnages des déchets jetés				**39 119,83**	**100,00%**

		Tonnages	%
Elimination	Incinération	16568,1	42,35%
	Enfouissement	4769,9	12,19%
	Traitement des toxiques	96,5	0,25%
Recyclage : taux de détournement : 45,2%	Recyclage	4432,2	11,33%
	compostage	10599,8	27,10%
	Remblai (gravats)	2653,4	6,78%
TOTAL		39119,8	100,00%

4.2 Les unités de traitement et la valorisation des déchets

Les ordures ménagères

Incinérateur

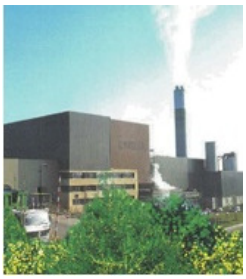

Les ordures ménagères et les refus du centre de tri sont incinérés au Centre de Valorisation de Thiverval-Grignon.
Au cours de l'exercice 2012, 187 116 tonnes de déchets ont été incinérés. 15 971,66 tonnes d'ordures ménagères et 597 tonnes estimées d'erreurs de tri provenaient du SIEED.

Le Centre de Valorisation de Déchets de Thiverval-Grignon est certifié **ISO 14001** et **OHSAS 18001**, ce qui signifie que le site est conforme aux exigences de ces normes, qui sont aujourd'hui des référentiels largement reconnus en matière d'environnement, de santé, et de sécurité au travail.

Valorisation

La **chaleur** issue de cette combustion est valorisée :
- en **électricité** (53,7 GMh),
- en **chaleur.** 57 GWh ont été vendue au RESOP.

La ferraille contenue dans les cendres est reprise par la société SIREC à ISIGNY LE BUAT (50). En 2012, le centre de valorisation a produit 2 310.8 tonnes de ferrailles.

Les mâchefers (= 38 11.1,56 tonnes) sont valorisés par la société VALOMAT. L'acier (1024 tonnes) et l'aluminium (334,12 tonnes) sont récupérés. Le reste est utilisé en sous-couches routières.

Les REFIOM sont valorisés par MINERALplus en Allemagne au premier trimestre puis chez Sita FD à VILLEPARISIS (.77)

Déchets recyclables

Centre de tri

Ils sont triés en centre de tri du SIDOMPE. Il est situé dans la Zone d'Activités du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78850) et a ouvert en 2008. Sa capacité annuelle est de 24 000 tonnes (13 200 tonnes d'emballages et/ou JRM et 10 800 tonnes de verre).
Le centre de tri de Thiverval-Grignon a mis en place un système de management Environnement et Santé et Sécurité au Travail et a obtenu la certification **ISO 14001** et **OHSAS 18001**.

Valorisation

Déchets	Lieux du recyclage	Objet recyclés
Verre	Le verre est transformé en calcin à l'usine Guerin à ANDREZIEUX BOUTHEON (42) et à l'usine Samin à ROZET SAINT ALBIN (02). Puis le calcin est transporté dans l'une des six usines de Saint Gobain.	bouteilles en verre
Papiers	usine de Norske Skog - GOLBEY (88)	papier journal
Bouteilles et flacons en plastique	PET clair : France Plastique Recyclage à LIMAY (78) PAPREC PET Foncé : France Plastique Recyclage à LIMAY (78) PAPREC PEHD : France Plastique Recyclage à LIMAY (78) PAPREC	Bouteilles transparentes (PET) : fibre polaire, couettes, oreillers, nouvelles bouteilles… Bouteilles opaques (PEHD) : poubelles vertes et jaunes, sièges auto, arrosoirs, piscines, tuyaux d'assainissement, nouvelles bouteilles, …
Briques alimentaires	Les TETRA sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite à différentes papeteries.	papiers cadeaux, enveloppes et essuie-tout
cartons	Les cartons sont transportés à l'usine de PIERREFITTE (93) et revendus ensuite à des papeteries	Cartons
emballages métalliques	**Aluminium** : usine de LAGNY SUR MARNE (77) **Acier** : usine d'ISIGNY LE BUAT (50)	**aluminium** : vélos, chaises, outils, pièces de voiture … **acier** : jouets, casseroles, boîtes de conserve, semelles de fers à repasser …
Gros de magasin	les papiers et les cartons non repris sont revendus à différentes papeteries.	Cartons

Déchets verts

Ils sont compostés par l'entreprise BVS située à Thiverval Grignon (78850). Le compost est vendu à des agriculteurs locaux et donné aux mairies pour leurs espaces verts et leurs habitants.

Encombrants et déchèteries

	Déchets	Lieu de traitement	Traitement
	Tout venant	ANTEMIS LA CROIX SAINT OUEN	enfouissement
	Bois	SEV PARIS (75)	Le bois est transformé en panneaux de bois agglomérés. Le bois agglomérés est transformé en granulés ou en combustible.
	Gravats	LAFARGE GUERVILLE (78)	Utilisation en remblai
	Cartons	CDIF PIERREFITE (93)	Fabrication de cartons recyclés
	Métaux	METALUFER LE PERRAY (78)	Recyclage : outils de bricolage, boîte de conserve, …
	Produits toxiques	CEDRE PITHIVIER (45)	Traitement recyclage et élimination

Déchets électriques

Ils vont être triés, démantelés et recyclés. Les matières premières récupérées vont servir à la fabrication de nouveaux appareils.

Les écrans sont recyclés par l'entreprise GALLOO France à Vernouillet (28) . Les écrans plats : GALLOO France à Vernouillet (28 ou HALLUIN ou CDT ECRAN PLAT (59).

Les petits appareils électriques (perceuse, micro-onde…) par VEOLIA TRIADE à Gonesse (95).

Les gros électroménagers (machine à laver…) par REVIVAL à Gennevilliers (92).

Les appareils « Froids » (réfrigérateur, climatiseur…) par COREPA à Bruyères sur Oise (95).

4.3 Analyses et conclusions

Depuis 2005, les tonnages d'ordures ménagères diminuaient chaque année, en sept ans 15.2%.

Cette diminution est en partie due aux efforts des industriels pour réduire le poids des déchets. La diminution étant également due à un comportement plus eco-citoyens grâce aux campagnes nationales, et à notre travail local de communication.

- En 2008 : les journaux et la poubelle jaune forment deux flux différents, triés dans le centre de tri du CR2T.
- En 2009 : les journaux et la poubelle jaune forment deux flux différents, triés dans le centre de tri du SIDOMPE.
- En 2010 : journaux et emballages sont triés ensembles dans un même flux
- En 2011 : Augmentation des tonnages de déchets verts et des déchèteries
- En 2012 : Nouvelle augmentation des tonnages de déchets verts et des déchèteries et diminution des ordures ménagères

Depuis 2005 les collectes d'ordures ménagères ont baissé de plus de 15%. Ainsi cette baisse est de 13% au niveau national. Notre taux de détournement* est de 45% ce qui est conforme avec les objectifs du grenelle de l'environnement.

'*Taux de détournement : % de déchets en valorisation matière et biologique

5 – Les déchets des entreprises

5.1 Organisation de la collecte des déchets des entreprises

Le SIEED assure la collecte et le traitement des déchets des entreprises, administrations, artisans, associations, restaurants, centres équestres, etc … qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières [article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets pour les commerçants et artisans (ou autres producteurs de déchets non ménagers), la collectivité doit leur faire payer la redevance spéciale. **L'institution de la redevance spéciale est** obligatoire depuis le 1er janvier 1993 [loi du 13 juillet 1992, codifiée à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales]. Elle correspond à une **rémunération du service public** rendu par la collectivité. La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

Production inferieure à 500 litres de déchets / semaine

Sur le SIEED, l'acquittement de la TEOM (la Taxe sur les Ordures Ménagères) couvre :

- la fourniture et la maintenance de conteneur(s) (500 litres /semaine).
- la collecte et le traitement des déchets « non-ménagers » jusqu'à une hauteur de 500 litres par semaine.

Production comprise entre 500 litres et 2000 litres de déchets par semaine

Si les entreprises produisent entre 500 litres et 2000 litres de déchets par semaine, elles ont deux possibilités :

1. Contacter un organisme privé. Dans ce cas, l'entreprise peut éventuellement être exonérée de la TEOM, sous certaines conditions d'acceptation.

2. Devenir "Gros Producteur" en passant un contrat avec le SIEED.
Pour cela l'entreprise doit s'acquitter

- de la TEOM pour 500 litres
- de la Redevance Spéciale qui correspond au coût supplémentaire du volume supérieur aux 500 litres déjà financés par la TEOM. Le prix est fixé par le comité syndical du SIEED

TARIFS 2012	Collecte une fois par semaine	Collecte deux fois par semaine
Achat et livraison du bac	gratuit	gratuit
Maintenance des bacs	0,024 €	0,024 €
Collecte	1,4832 €	2,9664 €
Traitement	0,3792 €	0,7488 €
Prix du litre supplémentaire	1,8864 € / an	3,7392 € / an

Production supérieure à 2000 litres /semaine

Si les entreprises produisent plus de 2000 litres par semaine, elles doivent être collectées par un organisme privé. L'entreprise peut être exonérée de la TEOM sous certaines conditions d'acceptation.

5.2 Accès aux déchèteries SIEED pour les entreprises

5.2.1 Horaires d'ouverture aux commerçants et aux artisans

	Matin	Après-midi
Vendredi	10 h 00 - 12 h 30	13 h 30 - 17 h 00
Lundi	10 h 00 - 12 h 30	13 h 30 - 17 h 00

5.2.2 Règles d'accès

L'accès en déchèterie est autorisé aux professionnels pouvant justifier de leur domicile ou siège social dans l'une des communes du SIEED.

L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels, sous forme de tickets géré par une régie de recettes, suivant le volume de déchets apportés.

Chaque ticket, d'une valeur de 15 €, est valable pour 1 passage dans la limite d'un 1m^3 par passage.

L'évaluation volumétrique est faite par le gardien de la déchèterie. Le nombre de tickets à fournir correspond au volume à déposer.

Les tickets sont vendus directement au SIEED, aux horaires d'ouvertures des bureaux administratifs. Une régie de recettes a spécialement été créée à cet effet.

Le gardien n'étant pas habilité à vendre des tickets, il est impossible de s'en procurer sur place. Dans ce cas, l'accès de la déchèterie est refusé.

Une carte d'accréditation est remise lors du premier accès. Pour l'enregistrement, la fourniture d'un extrait K-bis et d'une pièce d'identité sont obligatoires.

6 – Information - Communication

Journal SIEED COM N°6

En janvier 2012, le SIEED a imprimé et distribué aux mairies **32 000 exemplaires de son journal annuel**.

Animation dans les écoles

Depuis 2007, le SIEED propose à l'ensemble des classes de CE1 et de CE2 de son territoire de sensibiliser les élèves au tri des déchets et au recyclage. Cette année, grâce à une animation ludique, **740 enfants** ont appris à bien trier leurs déchets et ont pris conscience de l'importance du geste de tri dans la préservation de l'énergie, des matières premières et de l'environnement.
Pendant une demi-journée, trois ateliers pratiques et pédagogiques sont proposés pour permettre aux enfants d'acquérir les connaissances indispensables afin qu'ils deviennent de futurs citoyens conscients du grand rôle qu'ils ont à jouer dans la préservation de l'environnement.

Le SIEED organise également un concours d'affiches sur le thème : **« Trier pour quoi faire? »**. Toutes les classes de CE1 et de CE2 sont invitées à créer une affiche qui incitera les 64 000 habitants du SIEED à trier convenablement leurs déchets ! L'affiche gagnante sera utilisée pour mobiliser tous les citoyens autour du tri sélectif !

Contrôle du tri

Pour éviter de contaminer les bacs bien triés, deux conseillers du tri sillonnent les rues des communes afin de relever les erreurs de tri. En fonction des résultats, ils déposent dans les boîtes aux lettres un avis de passage indiquant le niveau de qualité du tri. Un carton vert si la poubelle est parfaitement bien triée, un orange si elle contient quelques erreurs, notamment des barquettes en plastique, et un carton rouge assorti d'un scotch si le bac contient trop d'erreurs.

Le SIEED sur le net : www.sieed.fr

Le site est conçu pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos déchets. Vous y trouverez 24h/24 toutes les informations propres aux consignes de tri, aux résultats et aux projets en cours.

7- Eléments financiers

7.1 Compte administratif 2012 :

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 7 906 326 €

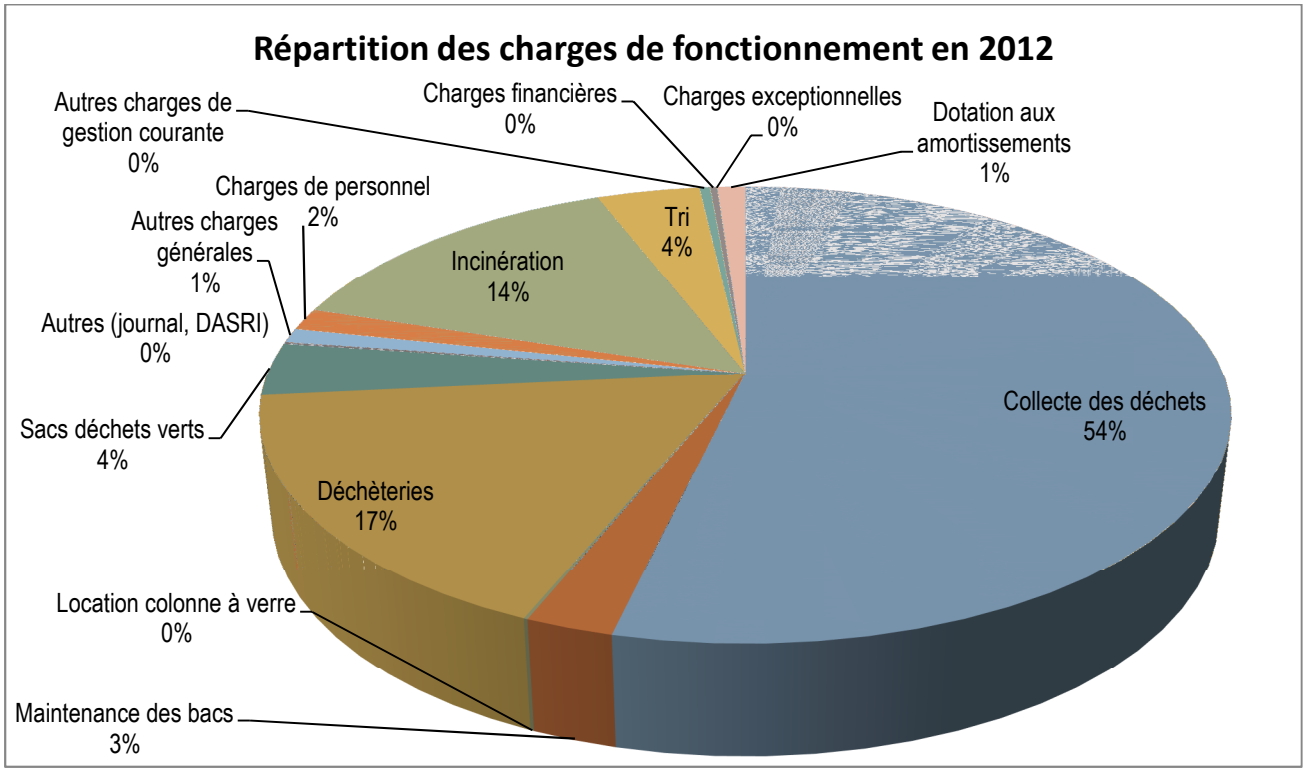

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 7 161 162 € :

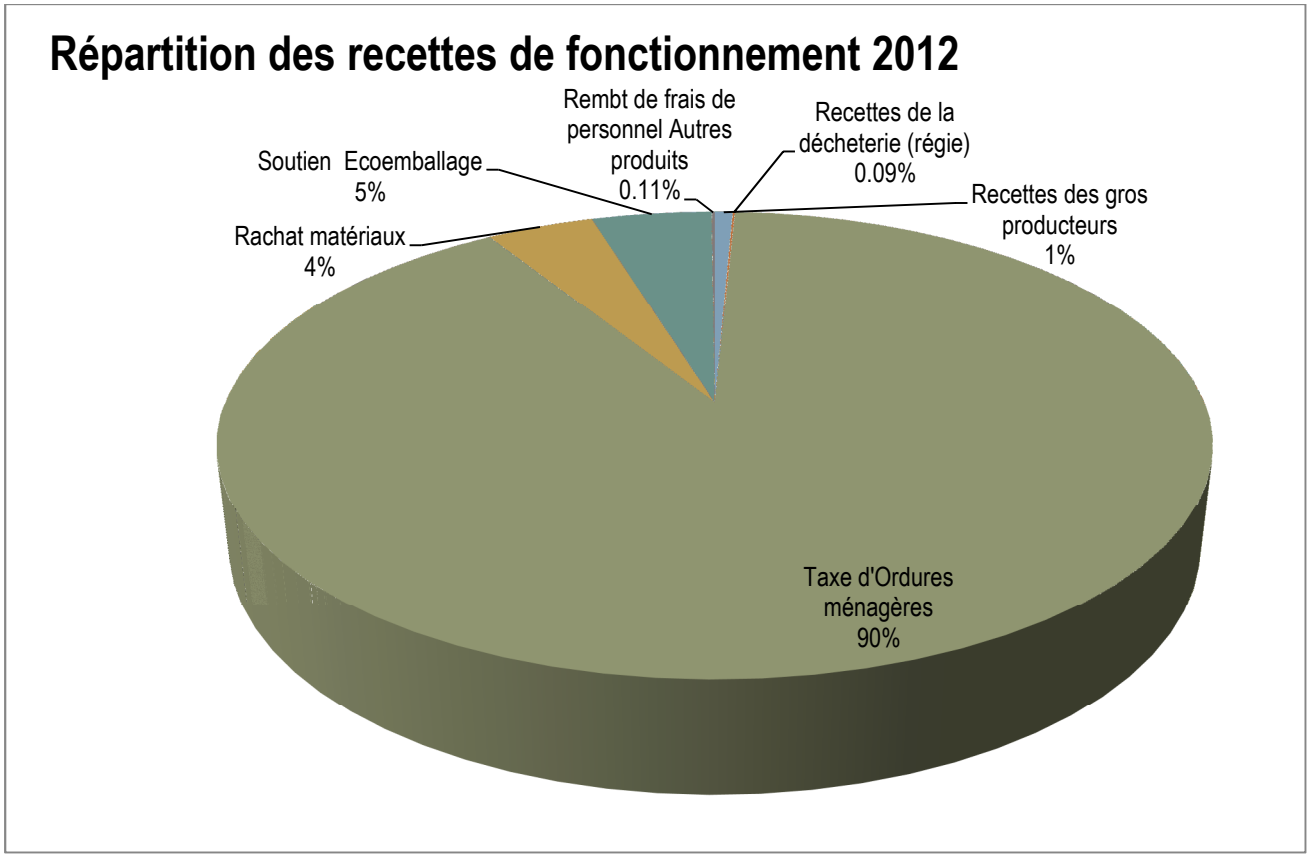

Répartition des coûts de prestations de services, d'incinération et de tri

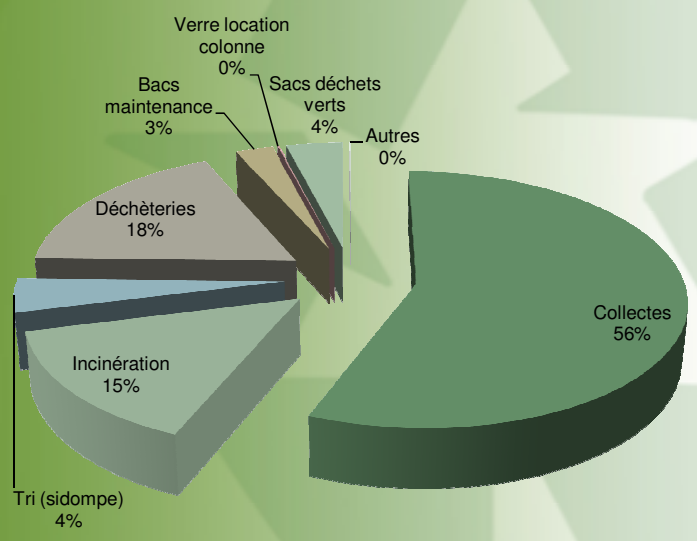

	En K €	En %
Collecte	4 252	56
Incinération	1 121	15
Tri	324	4
Gestion déchèteries	1 357	18
Maintenance bacs	196	3
Location colonne verre	9	0
Fourniture sacs déchets verts	296	4
Autres	3	0
Total	7 558	100

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 300 415 €, dont 45 738 € d'achat de bacs et 595 222 € d'acquisition et pose de colonnes enterrées.
Les recettes d'investissement 2012 se sont élevées 479 997 €

Par délibération n°2013-003 du 18 mars 2013, le compte administratif 2012 du SIEED a été voté à l'unanimité par les membres du comité syndical, identique au compte de gestion du receveur de Montfort l'Amaury.

7.2 Endettement du syndicat :

Au 31 décembre 2012, la dette du SIEED était de 573 750 €, soit 6% des charges du SIEED.
Au cours de l'année 2012 :

- 21 791.35 € de charges d'intérêts ont été payés
- 42 500 € de remboursement du capital

Soit une annuité d'emprunts de 64 291.35 €